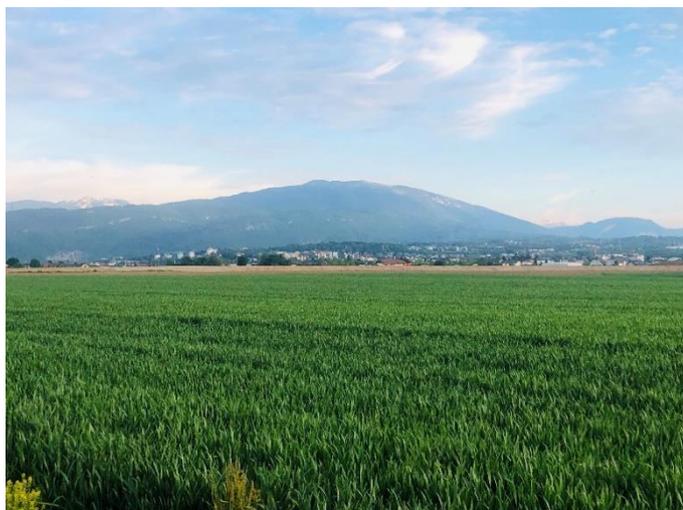


CO-CONSTRUCTION DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU GRAND ANNECY

Compte rendu du premier atelier

Thématique « *Production* »

10 mai 2022 à Epagny Metz-Tessy



Avec l'appui de

Introduction et rappel des éléments de contexte de la démarche

Par délibération du 25 mars 2021, le Grand Anancy, s'engage officiellement dans une démarche partagée d'élaboration d'un Plan Alimentaire territorial (PAT).

En juin 2021 le **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation labélise officiellement le PAT** du Grand Anancy avec un budget dédié et une finalité: « bien produire, manger sain de saison et local ».

La **première phase de diagnostic** débute en septembre 2021 avec un état des lieux de l'offre et de la demande alimentaire, présentée lors d'un forum partenarial rassemblant 80 personnes en janvier dernier, témoignant de la forte dynamique en cours sur cette thématique alimentaire.

Les élus des communes, les acteurs associatifs, les représentants des usagers ou encore les professionnels de l'agroalimentaire sont associés à la démarche.

Le Grand Anancy poursuit ce travail et entre dans la **seconde phase: l'élaboration d'un programme d'actions concrètes**, dont la mise en œuvre débutera en 2023 et durera 5 ans.

Dans ce cadre, le cabinet Algoé anime la démarche participative à partir de groupes de travail thématiques qui se réuniront 8 fois entre mai et septembre.

Une deuxième série d'ateliers à partir de septembre 2022, suite aux premiers groupes de travail en mai 2022, permettra la consolidation d'une feuille de route opérationnelle et partenariale avec la finalisation d'un document stratégique.

Organisation des Ateliers

Cet atelier s'inscrit dans la perspective plus large des 2 séries de 4 groupes de travail thématiques prévus entre mai et septembre 2022. La 1^{ère} série de groupes de travail, dont l'atelier sur la production s'est tenu le 10 mai dernier, a permis de faire émerger des propositions d'actions et initiatives à mener pour préserver la pérennité de la production agricole sur le territoire et en favoriser la diversification. L'idée était d'aborder la problématique de manière large et de poser toutes les pistes d'initiatives imaginées par les participants. Cette réunion du groupe de travail est l'occasion de mettre en débat ces éléments, d'en retenir les plus saillants, ou ceux faisant consensus pour faire aboutir des objectifs communs et partagés, poursuivis par des fiches actions détaillant au possible la démarche à emprunter. Cette 1^{ème} série de groupes de travail ouvre donc un temps de structuration des idées proposées afin de juger de leur faisabilité et de leur pertinence. La 2^{ème} série de groupes de travail visera à partager la formalisation des fiches actions, s'assurer de l'adhésion des participants à la ligne retenue, affiner les actions et leurs modalités et solliciter les volontés d'engagement dans des démarches de mise en œuvre.

Les objectifs des ateliers :

Faire émerger avec une diversité d'acteurs constituant l'écosystème 'alimentaire' du territoire communautaire un avis sur les orientations stratégiques entourant le PAT :

- Partager les enjeux et les orientations stratégiques en découlant
- Identifier des premières pistes d'actions permettant de répondre aux enjeux préalablement définis
- Conforter l'effort de constitution d'une communauté d'acteurs à l'échelle du Grand Anancy
- Hiérarchiser les propositions d'actions préalablement identifiées.
- Aboutir à des propositions opérationnelles et construire l'implication des partenaires

Les thématiques de cet atelier « Production » sont :

- **n°1 : La préservation du foncier** (lutte contre l'ouverture à l'urbanisation des terres agricoles)
- **n°2 : Installation / Transmission** (renouvellement des générations et accueil de nouveaux exploitants)
- **n°3 : Partage de l'espace** (Piétinement des pâtures, attentes contradictoires de la population)
- **n°4 : Diversification des cultures**

Participants au groupe de travail

- 26 présents dont 3 du Grand Anancy + 2 consultants Algoé

Nom	Structure
DUGERDU Bernard	Terre d'Union
CENA François	MSA AdN
HAUET Michel	Adjoint Quintal
BOUCLIER Stéphane	Adjoint Filière
SERRATE Bénédicte	Adjointe Anancy (action et logement social)
ROUX Laury	Habitante
VASMER Sébastien	Maraicher – AMAP Le Petit Chaperon Vert
PRIEUR-DREVON Agnès	Maraichère et adjointe à Sevrier
RIVIERE Chloé	Adjointe Anancy (politique alimentaire et agriculture urbaine)
CHAPPET Bastien	Jeunes Agriculteurs 74
ENRIQUE SALAGRE Sonia	Terre d'Union, ADDEAR
LAVIGNE-DELVILLE François	Maire Viuz-la -Chiesaz
ANDRILLON Julien	LEZTROY-LEZSAISONS
LABORET Cédric	Chambre d'agriculture
BLANCHUT François	Espace Citoyen
VEIRMAN André	Terre d'Union
CROSET Jonathan	CROSET ENVIRONNEMENT
ACHOUR Cécile	Chambre d'agriculture
METRAL Philippe	ADABIO
DULIEGE Fabienne	VP Grand Anancy Agriculture, Alimentation et Ruralité
THAULE Sébastien	GAEC Chaperon Vert
BUISSART Jérémie	Habitant
LEROUX Sylvain	Maraicher

Retour sur le premier atelier et échanges autour des enjeux

Afin de revenir sur les objectifs de la démarche de construction du Plan Alimentaire Territorial (PAT), les participants ont partagé lors d'un premier tour de table les sujets et les enjeux qui les animent et qu'ils souhaitent aborder durant la séance ainsi que tout au long de ce projet co-construit.

- Plusieurs enjeux se sont ainsi révélés au travers des différents profils présents :

Les enjeux et représentants spécifiques :

- Un ancien du département en urbanisme et environnement, s'engage en tant que citoyen sur des sujets d'agriculture.
- Le Président de la chambre d'agriculture Savoie-Mont Blanc, souhaite s'assurer que les agriculteurs figurent au centre de la problématique du PAT. Il souhaite également rendre compte de la réalité quotidienne des agriculteurs.
- L'Espace citoyen est représenté et soulève la problématique de l'agriculture qui revient souvent dans les débats. Objectif : sensibiliser et mobiliser les gens autour de l'agriculture et sur l'alimentation (bien manger et manger local).
- La chargée de territoire sur le bassin annécien assure un regard technique.
- Madame la Maire adjointe à la ville d'Annecy s'inquiète de la précarité alimentaire, de la qualité des produits distribués. Elle crée et souhaite davantage développer les chantiers d'insertion à travers le maraichage sur le territoire.
- La déléguée à l'agriculture urbaine souhaite davantage de mise en relation et de coopération dans une Politique alimentaire globale.
- Un bénévole à la confédération paysanne porte un regard juridique et s'inquiète des intérêts paysans.
- Fournisseurs de la restauration collective et industrie agroalimentaire.
- Exploitant maraicher s'inquiète de la transmission des traditions familiales. Il s'intéresse à la diversification et pérennisation de l'agriculture sur le territoire et surtout le maraichage.
- La vice-présidente du Grand Annecy, élue dans sa commune, exploitante et productrice de fromage de chèvre s'inquiète de la sécurité alimentaire du territoire
- Agriculteurs et syndicat de la chambre d'agriculteurs souhaitent garantir un avenir pour les jeunes qui souhaitent s'installer dans un territoire agricole dynamique.

Les enjeux plus généraux :

- Développer une agriculture locale et faciliter l'installation des agriculteurs et le circuit court.
 - Préservation des terres agricoles. Développement de nouvelles filières.
 - Volonté de créer une filière de blé bio (en lien avec les boulangers, etc).
 - Tisser des liens avec les paysans du territoire.
 - Comprendre l'hyperspécialisation de la production laitière.
 - Favoriser l'appui aux agriculteurs bio.
 - Réduction des phyto. Souci de la santé sur le territoire.
 - Un Maire souhaite remettre l'agriculture au centre des préoccupations locales. Il observe de moins en moins d'agriculteurs sur la commune, peut-être dû à une peur du changement et aux réticences des derniers agriculteurs restant sur la commune.
 - Agriculture sauve l'humanité avec une agriculture plus respectueuse. Développer la conscience de l'importance de l'agriculture dans le monde. Bien social.
- Plusieurs remarques et questionnements ont été formulés relativement aux actions préalablement fléchées concernant la thématique « production » :
- Loi Egalim pour travailler le circuit court devrait être une action directement en lien avec le PAT et devrait être mentionnée au vu des efforts importants faits sur le territoire en ce sens.
 - Ne pas oublier de mentionner les jardins partagés : plusieurs parcelles de plus de 25 m². Il faudrait maintenant savoir « qui cultive et pour qui ? », avoir un suivi et relier les futures parcelles au PAT.
 - Volonté de diversifier les chantiers d'insertion = ACI
 - Vraie difficulté pour les maraichers de trouver leur place notamment dans le foncier.
 - « Comment les populations conçoivent le circuit court ? » ; quid du réglementaire ? Il faut renforcer la pédagogie auprès de la population. Il faut que le citoyen sache ce que signifie « circuit court » et y soit sensibilisé.
 - Quelle est l'ambition du PAT ? Où veut-on aller ? Avec qui et comment ? Tout le monde est-il prêt au changement ?
 - Problème sur le retraitement des déchets organiques surtout dans le maraichage qui importe beaucoup.
 - Que va devenir le foncier ?
 - Besoin d'avoir les niveaux et les chiffres pour se fixer les objectifs.

Formalisation des actions en sous-groupes associés aux 3 objectifs de la thématique « Production » et restitution

Trois objectifs ont été retenus en rapport avec la thématique. Ils restent poreux et sans couvrir toutes les possibilités d'actions envisageables, doivent permettre de favoriser la pérennisation et la diversification des activités agricoles du territoire.

Les participants ont été mobilisés en 3 sous-groupes : 1 par objectif, afin de proposer des actions permettant d'atteindre l'objectif. La formalisation des actions précise les objectifs poursuivis, les résultats visés, les pilotes, les partenaires et le financement à mobiliser et les éventuels obstacles identifiés. Le partage de l'espace est une thématique transversale traitée indirectement au sein des 3 objectifs travaillés.

1. Diversification des cultures

Liste des actions proposées par le groupe	Hiérarchisation		Champ d'action
	Pertinence	Faisabilité	
• Problématique du critère de localité (Label AOP)			Local
• Structurer les débouchés			Filière
• Développer les filières			Filière
• Inciter / aider les productions / producteurs			Local
• Proposer d'aller vers la diversification			Local
• Accompagner les CUMA			Outils
• Sécuriser les filières arboricoles			Sécurité
• Faire connaître les structures polycultures			Pédagogie
• Diminuer les RISQUES liés à la diversification			Sécurité
• Cibler les subventions liées à la diversification			Sécurité
• Municipaliser des maraîchers ex : Régies maraîchères			Sécurité
• Pédagogie de l'anticipation			Pédagogie
• Maximiser la production locale			Locale
• Identifier les productions possibles			Filière
• Sortir de Dogme			Pédagogie
• Interdire les zones agricoles paysagères (pb volailles/maraîchages)			Urbanisation
• Flécher l'utilisation de l'eau			Environnement
• Récréer du collectif : commission agricole			Local

Intitulé du levier	Objectifs poursuivis, résultats visés	Tâches à réaliser	Pilotes	Partenaires potentiels et modalités de financement	Frein(s) à lever
Flécher l'utilisation de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les productions • Diversifier les productions 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les priorités 	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir public 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
Assurer les modèles économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des filières durables • Lier à des débouchés locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • CASMB • ADABIO 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
Interdire les zones agricoles paysagères	<ul style="list-style-type: none"> • Réformer les PLUI 	<ul style="list-style-type: none"> • Acter dans la loi 	<ul style="list-style-type: none"> • Agglomération • Communes 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
Labéliser toutes les productions	<ul style="list-style-type: none"> • L'agglomération cible les producteurs et évalue les labels accessibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et inciter fortement 	<ul style="list-style-type: none"> • Agglomération + support ASMB 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •

	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une reconnaissance dans les marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> Ecrire des marchés publics locaux 			
--	---	---	--	--	--

Remarques et observations :

- Labelliser les productions locales. Amener davantage les cultures et productions vers les labels afin de relocaliser les productions et se connecter sur les marchés locaux. Rentrer dans les réglementations et faire face à la méconnaissance des labels en accompagnant les agriculteurs grâce aux marchés publics.
- Interdire les zones agricoles paysagères → besoin d'installer du matériel agricole qui est nécessaire à la diversification des cultures (ex : serres)
- Créer de nouvelles filières d'excellence pour permettre des débouchés locaux. Pour cela, repartir des diagnostics existants.
- Flécher l'utilisation de l'eau permet de sécuriser la production et la diversifier. Les pouvoirs publics pourraient définir les priorités de l'usage de l'eau.

Axes principaux du groupe de travail :

- Structuration des filières avec un accompagnement vers la restauration collective.
- Soutien des filières notamment arboricoles.
- Il faut d'abord assurer la transmission d'entreprise et une pérennité de l'existant avant de penser à diversifier.
- Comment recréer du collectif dans la filière agricole (les personnes qui s'installent dans la diversification sont souvent seules)

2. Préserver le foncier

Liste des actions proposées par le groupe	Hiérarchisation	
	Pertinence	Faisabilité
<ul style="list-style-type: none"> PLUI HMB => ajouter alimentation 		
<ul style="list-style-type: none"> Création du lien avec la SAFER en cas de vente de terre agricole. Préemption communale 		
<ul style="list-style-type: none"> Zan => 0% consommation à l'horizon 2050 Proposition : 0% dès maintenant dans le PLUI 		
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les terrains affectés au gardiennage des chevaux (800ha ?) Taxation ou séparation centre équestre loisir de l'agriculture 		
<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic cartographie du type agricole => usages potentiels en fonction des spécificités / intérêts collectifs 		
<ul style="list-style-type: none"> Echanges de terrains / changer affectations agricoles 		
<ul style="list-style-type: none"> Réinventer associations foncières agricoles : regrouper les termes => Contribution à la réduction de l'urbanisation 		
<ul style="list-style-type: none"> ZAP => Zone agricole protégée (casse la spéculation) retire le pouvoir de déclassement de la commune au préfet 		
<ul style="list-style-type: none"> Donner la possibilité d'installer des serres (PLUI) sur les terrains agricoles 		
<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la SAFER et la commune protègent les terres agricoles 		
<ul style="list-style-type: none"> Voir la possibilité de faire intervenir des « foncières » ou Terre de lien 		
<ul style="list-style-type: none"> Régie municipale en maraichage ou autre article 		
<ul style="list-style-type: none"> Modification cahier des charges AOP si installation maraicher qui vend en local 		

Intitulé du levier	Objectifs poursuivis, résultats visés	Tâches à réaliser	Pilotes	Partenaires potentiels et modalités de financement	Frein(s) à lever
	<ul style="list-style-type: none"> • Identification ou pondération des valeurs telles que culture et autres valeurs pour donner du poids ex : éviter qu'un propriétaire de 5 chevaux ait les mêmes droits qu'un propriétaire de 5 chèvres 	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'agriculture • Modifier la loi 	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Freins administratifs
Protéger des grandes zones agricoles intercommunales par la ZAP	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger le foncier agricole sur le long terme en transférant le pouvoir de déclassement des communes au préfet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes concernées doivent choisir le foncier à protéger 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes en lien avec l'intercommunalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'agriculture • DDT 	<ul style="list-style-type: none"> • Opposition des propriétaires fonciers
Faire mieux que la loi ZAN	<ul style="list-style-type: none"> • Décider « zéro artificialisation nette » dès le nouveau PLUI et non pas une division par 2 des terres agricoles consommées lors des 10 dernières années. Préservation STRICTE des terres agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les élus élaborant le PLUI HMB 	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Grand Anecy • Vice-président en charge de PLUI 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Passer les exigences biodiversité, dérèglement climatique en priorité n°1 • Faire preuve d'imagination dans l'élaboration du PLUI
Traiter tout ou partie des zones agricoles du PLUI en associations foncières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le travail des agriculteurs en regroupant les terres d'une même exploitation (gain de temps, économie de gazole etc...) Cette facilitation permettra d'éviter les recours systématiques à l'agrandissement pour atteindre une rémunération satisfaisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre le temps d'expliquer et convaincre 	<ul style="list-style-type: none"> • Grand Anecy 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
Associer structurellement le PAT au PLUI (PLUI HMBA)	<ul style="list-style-type: none"> • Faire prendre en compte pour le PLUI à part entière, au même titre que l'habitat, la mobilité et la biodiversité, les besoins de l'autonomie alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Grand Anecy 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
Partenariat SAFER à renforcer	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance terrains • Préemption pour maintien de l'activité agricole nourricière 	<ul style="list-style-type: none"> • Convention SAFER • Veille Foncière 	<ul style="list-style-type: none"> • Grand Anecy 	<ul style="list-style-type: none"> • SAFER • Terre de liens • Communes propriétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Prix
Modifier le PLUI pour autoriser les botanistes type Serre	<ul style="list-style-type: none"> • Interdire les ZA paysagère pour permettre la mise en place du Bâtiments techniques Essentiels (Serre, zone de stockage...) 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
	<ul style="list-style-type: none"> • Achat de foncier dans le but de contrôler / maintenir l'usage agricole et l'installation 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations (Terre de lien...) • Groupements (GFA...) • SAFER 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplication des dispositifs

				<ul style="list-style-type: none"> Collectivités Chambre d'Agriculture 	
Régie Municipale Alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Créer un département (fonctionnaire) qui produirait pour la ville sur du foncier déjà appartenant à la ville avec des pratiques vertueuses (Bio, Abo pesticides) 	<ul style="list-style-type: none"> Business plan 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Expert métier 	<ul style="list-style-type: none">
Diagnostic cartographie spécialisé du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Donner une visibilité sur le territoire des terres agricoles libres/non libres, avec les usages actuels et définir par des experts métiers les usages de meilleur besoin d'intérêt général de ce foncier (Ex fourrage en pleine ville, mais en pleine ville VS arbo, maraîchage) 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie 	<ul style="list-style-type: none"> Pilote cible agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Expert métiers 	<ul style="list-style-type: none"> Sentiment d'appartenance à la Terre
Instituer des commissions agricoles dans les communes	<ul style="list-style-type: none"> Animation d'une réflexion sur l'usage des Terres agricoles par les agricultures Favoriser les échanges, les installations 	<ul style="list-style-type: none"> Embauche d'un animateur/ice médiateur 	<ul style="list-style-type: none"> Grand Anancy Mairie 	<ul style="list-style-type: none"> SAFER Préfecture Chambre d'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation de l'ensemble des agriculteurs de la commune

Remarques et observations :

- Outil ZAP (Zone agricole protégée) → faire en sorte que les communes soient d'accord pour protéger les espaces et avoir les pouvoirs de déclassement au préfet.
- ZAN (Zéro artificialisation nette) → Définir notre volonté de faire mieux que la loi et passer dès maintenant à 0 sans plus attendre.
- Diagnostic et cartographie du territoire pour donner une visibilité sur les terres agricoles libres et non libres ; avoir une vue d'ensemble des usages des terrains et définir les usages d'intérêt général en vue de faire des remplacements d'activité
- Créer une régie municipale alimentaire avec pratiques vertueuses.
- Associer le PAT et faire un PLUiA – « A » comme alimentaire
- Ressortir une procédure des associations foncières agricoles. Regrouper les propriétaires dans une association qui décidera de l'utilisation de l'espace. Cette restructuration permettrait de gagner du temps et d'économiser les dépenses pour l'exploitant. En contrepartie, on espère désamorcer le comportement et la volonté de chercher à augmenter la surface des exploitations.
- Favoriser l'acquisition de terrain par différents intervenants fonciers → contrôler et maintenir l'usage agricole foncier. Attention à ne pas trop multiplier les dispositifs.
- Pondération des droits entre les agriculteurs. Que l'usage alimentaire soit davantage mis en avant que les loisirs par exemple.
- Embauche d'animateur et médiateur : remettre les commissions agricoles dans les communes et discuter des terrains et de ce qu'il faut en faire
- Renforcer le partenariat avec la SAFER notamment droit de préemption.

3. Installation Transmission

Liste des actions proposées par le groupe	Hiérarchisation	
	Pertinence	Faisabilité
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la diversification des productions dans les transmissions => partenariat éleveurs, porteurs de projet en culture (maraîcher, céréales, PAM...) 		
<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic des terres communales 		
<ul style="list-style-type: none"> CLIF 		
<ul style="list-style-type: none"> Susciter l'envie de devenir agriculteur pédagogie, convaincre 		

• Espace test		
• SCIC Maraîchère		
• Problématique de la formation initiale/continue localement		
• Accompagnement à la constitution des AMAP		
• Indemnité viagère de retraite => inciter départ « agréable »		

Intitulé du levier	Objectifs poursuivis, résultats visés	Tâches à réaliser	Pilotes	Partenaires potentiels et modalités de financement	Frein(s) à lever
Diagnostic des terres « communales » ou « privées » « volontaires »	<ul style="list-style-type: none"> Faire inventaire des terres possédées par commune et agglomération et leur état d'usage et potentielle reprise / usages envisageables (ex : classement des parcelles sur SCOT Annemasse, fonctionnalité en développement sur MCMA de EPF 74) Communiquer sur bulletins communaux ou autres actions locales pour propriétaires qui souhaiteraient mettre à disposition leur terrain (exploité ou pas) 	<ul style="list-style-type: none"> Base de données et maintien à jour Visites mutuelles et/ou expériences positives locales Visite des exploitants actuels ou usagers Partenariat avec experts pour évolution potentielle 	<ul style="list-style-type: none"> Département Service Agriculture Agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> EPF 74 Techniciens territoires chambres communes, service urbanisme et nouvellement commissions agricoles CAUE démarche d'interconnaissance des acteurs du foncier agricole et naturel Réseau CPIE, empreintes 	<ul style="list-style-type: none"> Inertie administrative Manque de connaissance ou disponibilité d'information sur « petites collectivités » (foncier) Lever des peurs chez les exploitants actuelles
CLIF	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les exploitations qui vont arrêter dans les années à venir 	<ul style="list-style-type: none"> Réunir les porteurs de projets Sensibiliser les écoles 	<ul style="list-style-type: none"> Grand Annecy 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none">
Problématique de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Développer et diversifier l'offre locale de formation initiale et continue sur l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> Une rencontre centres de formation / élus du territoire / responsables agricoles divers 	<ul style="list-style-type: none"> Organismes de formations 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Temps administratif
Susciter l'envie de devenir agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> Rendre les métiers de l'agriculture plus attractif 	<ul style="list-style-type: none"> Pédagogie marketing Mettre en avant les fermes 	<ul style="list-style-type: none"> Les écoles Les centres sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Cesser les clichés / mauvaises images du métier d'agriculteur
Favoriser partenariat éleveur / porteur de projet	<ul style="list-style-type: none"> Trouver l'équilibre travail Travailler en association pour partager les tâches Le porteur de projet offre du temps / partage de responsabilités en échange d'espace de terre 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> AOP ex : Faire diminuer le taux de fourrage local et pousser l'exploitant à intégrer un porteur de projet 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement mutuel => confiance / accessibilité

Remarques et observations :

- Créer un partenariat entre un agriculteur possédant des terres et un porteur de projet, s'associant en contrepartie de tâches à réaliser pour aider l'éleveur par exemple. Cela permettrait de diversifier l'élevage. La question de l'échange pécuniaire se pose, le but étant de diversifier l'activité sur des terres sans donner de la responsabilité à l'agriculteur propriétaire.
- Inventaire des terres possédées par les communes et l'agglomération → réétudier et catégoriser les parcelles. Faire un diagnostic afin de réétudier les usages
- Formation agricole : souhait d'un territoire diversifié avec une offre de formation appropriée
- Rendre les métiers de l'agriculture plus attractifs.
- Recenser les exploitations qui vont arriver dans les années à venir et partir. Etat des lieux pour avoir une vision de ce qu'il va falloir faire. Faire des partenariats et sensibiliser les écoles.

Question de l'assemblée : Avez-vous parlé des AOP – car le cahier des charges reblochon par exemple impose des hectares minimums à respecter. Cela est un frein à la diversification.

Travail de hiérarchisation des actions

Suite au partage des actions formulées par les 3 groupes en présentiel, les participants sont désormais invités à juger de la pertinence et de la faisabilité des actions de l'ensemble des groupes en cliquant sur le lien ci-dessous.

Chaque participant dispose de 2 points de pertinence et 2 points de faisabilité, qui sont à répartir par actions dans chaque sous-thématique.

<https://iyh09sgpfpn.typeform.com/to/j99cLbeT>